



PERSPECTIVES
DES ÉGLISES, UNE MISSION.

POUR SOUTENIR UN MISSIONNAIRE OU UN PROJET PERSPECTIVES

vous pouvez faire votre don...

En ligne

www.eglises-perspectives.org, rubrique «Donner»

Par chèque

Ordre : « Perspectives », au verso : indiquer l'affectation (projet, église ou missionnaire)

A renvoyer à : Perspectives, 13 rue Xavier Marmier, 25000 Besançon

Par virement

En France : CCM BESANÇON-MONTRAPON RIB : 10278 08004 00020143201 33

IBAN : FR76 1027 8080 0400 0201 4320 133 BIC : CMCIFR2A

En Suisse : Perspectives FR-68000 COLMAR C.C.P. Suisse : 91-456339-4

IMPORTANT! Pour une bonne affectation de votre don et pour l'édition du reçu fiscal, veuillez obligatoirement préciser à la fois votre nom et la personne ou le projet que vous voulez soutenir.

MERCI POUR VOTRE DON !

Vous êtes imposable en France ? Votre don à Perspectives vous donne droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Vous recevrez automatiquement un reçu fiscal entre février et mars sur les dons faits l'année précédente.



PERSPECTIVES
DES ÉGLISES, UNE MISSION.

POUR SOUTENIR UN MISSIONNAIRE OU UN PROJET PERSPECTIVES

vous pouvez faire votre don...

En ligne

www.eglises-perspectives.org, rubrique «Donner»

Par chèque

Ordre : « Perspectives », au verso : indiquer l'affectation (projet, église ou missionnaire)

A renvoyer à : Perspectives, 13 rue Xavier Marmier, 25000 Besançon

Par virement

En France : CCM BESANÇON-MONTRAPON RIB : 10278 08004 00020143201 33

IBAN : FR76 1027 8080 0400 0201 4320 133 BIC : CMCIFR2A

En Suisse : Perspectives FR-68000 COLMAR C.C.P. Suisse : 91-456339-4

IMPORTANT! Pour une bonne affectation de votre don et pour l'édition du reçu fiscal, veuillez obligatoirement préciser à la fois votre nom et la personne ou le projet que vous voulez soutenir.

MERCI POUR VOTRE DON !

Vous êtes imposable en France ? Votre don à Perspectives vous donne droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Vous recevrez automatiquement un reçu fiscal entre février et mars sur les dons faits l'année précédente.